

Le 11 juillet 2017

Monsieur Olivier ROBELET, Maire de Montfaucon
Monsieur Guy DAVID, Maire de Pujaut
Monsieur André HEUGHE, Maire de Roquemaure
Monsieur Jacques DEMANSE, Maire de Sauveterre

Monsieur Jean-Marc ROUBAUD
Maire de Villeneuve Les Avignon
Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Avignon
320 Chemin de Meinajariès.
BP 1259 Agroparc
84 911 AVIGNON CEDEX 9

Monsieur le Président,

Nous tenons par ce courrier à attirer votre attention sur la situation des élèves de nos communes qui doivent s'acquitter d'un titre de transport pour se rendre à leur établissement scolaire en l'occurrence le lycée J.VILAR.

Ce titre de transport (200 €) leur permet d'utiliser le réseau TCRA sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.


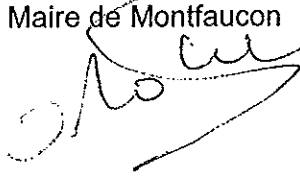
Or, il s'avère que la TCRA ne desservant pas nos villages par une ligne régulière, ces élèves ne bénéficient pas du même service que les élèves des autres communes membres.

Nous souhaitons simplement que des mesures financières puissent être étudiées et adoptées afin de permettre à ces élèves, dans une certaine équité, de ne pas se sentir lésés en étant obligé de s'acquitter d'un titre de transport qui ne leur permet que de se rendre à leur établissement scolaire.


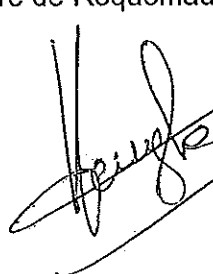
En tant que Maires des Communes concernées, nous sommes sans cesse interpellés par les familles qui ne comprennent pas cette différence de traitement. Si elles n'exigent pas le même service de transport, ces familles considèrent qu'il serait juste de pouvoir bénéficier d'un tarif différentiel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

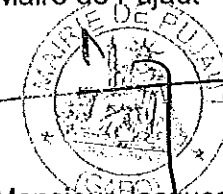
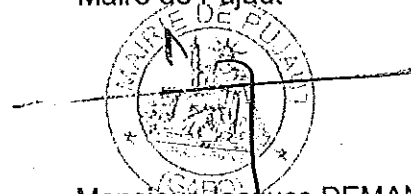
Monsieur Olivier ROBELET,
Maire de Montfaucon



Monsieur André HEUGHE,
Maire de Roquemaure



Monsieur Guy DAVID,
Maire de Pujaut



Monsieur Jacques DEMANSE,
Maire de Sauveterre

